

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 7 juillet 2023
N° CP-2023-6-2-7
N° applicatif 6103

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

AIDE A L'UNAT GRAND EST, CONTRIBUTION 2023 AU SYMBIO ET ADHÉSION À LA FEDERATION THERMALE DU GRAND EST

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un total de 36 600 € à l'UNAT Grand Est, pour les missions Alsace, au titre de l'exercice 2023,
- de prendre acte du versement au SYMBIO de la contribution statutaire de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de 2023, soit 38 879,76 € en fonctionnement,
- d'adhérer à la Fédération Thermale du Grand Est en 2023 avec le versement d'une cotisation annuelle de 2 000 €.

1. L'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) Grand Est

Les détails concernant l'UNAT Grand Est et ses missions pour l'Alsace sont indiquées dans l'annexe 1 joint au présent rapport. Le rapport d'orientations 2023-2024 de la structure est joint en annexe 2 au présent rapport.

L'UNAT Grand Est sollicite une aide financière de 36 600 €, comme en 2022 et 2021, au titre du soutien aux organismes et associations à vocation touristique, pour un budget prévisionnel de 720 202 € (698 334 € en 2022) (joint en annexe 3 au présent rapport).

Une convention de partenariat est également proposée pour l'année 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'UNAT Grand Est.

Ce montant est inscrit au budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cette subvention a pour objet de soutenir les missions portées par l'animateur territorial « Alsace », ainsi que l'ensemble des missions de développement commercial et d'ingénierie touristique de l'association au service d'un tourisme social et solidaire en Alsace.

Autres cofinanceurs :

- ▶ L'Etat intervient à travers le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) (formation des bénévoles et projets innovants, à hauteur de 11 600 €, pour les colos apprenantes). Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est un autre dispositif de l'Etat permettant de contribuer à la rémunération d'animateurs (14 208 €).
- ▶ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) intervient à travers le Fonds Tourisme Durable (FDP). L'UNAT est lauréate de l'appel à projet et porte l'animation du fonds sur le Grand Est (information, accompagnement et suivi des dépôts de dossiers des porteurs de projets).
- ▶ La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 177 560 €. Le dispositif Grand Est emploi est aussi sollicité à hauteur de 5 334 € (soutien régional à la création de poste dans l'économie sociale et solidaire). Enfin la Région aide à hauteur de 50 000 € sur le projet « ma classe ouverte ».
- ▶ La Délégation régionale académique à la jeunesse (DRAJE) intervient sur le projet colos apprenantes à hauteur de 260 000 €.
- ▶ L'UNAT demande des crédits Massif des Vosges à hauteur de 36 000 € pour des actions auprès des seniors et des classes de découverte.
- ▶ Des organismes sociaux, caisses de retraites et mutuelles de santé interviennent sur des dispositifs seniors (27 000 €).
- ▶ Les autres Départements interviennent de façon disparate pour l'instant, car tous les partenariats territoriaux commencés en 2021 ne sont pas encore en place. La Meurthe-et-Moselle interviendrait à hauteur de 8 000 €, la Moselle à hauteur de 3 000 €, la Haute-Marne à hauteur de 1 000 €, le Département des Vosges à hauteur de 8 000 €.

Des recettes liées aux cotisations des membres sont également attendues à hauteur de 15 000 € (cotisation variant de 113 à 485 €/an en fonction des équipements).

Les principales charges sont les frais de personnels et l'achat d'études et de prestations de services (organisation de formations, de colloques, diffusion d'outils, etc...).

2. Le SYMBIO

Le SYMBIO, syndicat mixte constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et Mulhouse Alsace Agglomération, a pour objet de gérer le patrimoine recueilli suite à la résiliation de la Délégation de Service Public (DSP) du Bioscope et de mener à bien un redéploiement du site, en phase avec les politiques des collectivités, respectueux du site et de son environnement et complémentaire avec l'Ecomusée d'Alsace.

Le SYMBIO est propriétaire de 55 ha, dont 24 ha sont mis à disposition par bail depuis 2014 à la société Aéroprince pour l'exploitation du Parc du Petit Prince.

Il dispose également depuis 2019 :

- d'une emprise foncière complémentaire de 74 ha, issue de la liquidation de la SEM Ecoparcs, sous la forme d'un bail emphytéotique avec la Commune d'Ungersheim ;
- de l'ensemble hôtelier des Loges (exploité par Opérprince).

Les statuts du syndicat prévoient, dans l'article 9, une participation à l'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 42 % pour la Collectivité européenne d'Alsace, 42 % pour la Région Grand Est et 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

Le budget de fonctionnement (joint en annexe au présent rapport) est quasi stable d'une année sur l'autre. Les charges de fonctionnement 2023 s'élèvent à 167 755,73 €, dont principalement 55 550 € de charges à caractère général, 42 800 € de charges de personnel, 17 000 € de charges financières et 40 895,73 € de dotation aux amortissements.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée notamment à une légère hausse de la dotation aux amortissements.

L'exécution des dépenses du budget 2022 dégage un excédent de 14 234,86 €.

Les recettes principales (hors contributions des membres) sont les suivantes :

- location parking Ecomusée à Tryba : 15 000 €
- location terres aux agriculteurs : 740 €
- redevance pour la chasse : 250,01 €
- redevance pour la location des licences de boisson au Parc du Petit Prince : 7 000 €
- location du Parc du Petit Prince et de l'hôtel : 28 000 €
- remboursement de la taxe foncière des terrains loués par Aéroprince : 5 700 €.

La contribution des membres du SYMBIO prévue au budget primitif 2023 pour le fonctionnement général s'élève à 80 390,31 € et se répartit ainsi :

- Région Grand Est 42 % : 38 879,76 € ;
- Collectivité européenne d'Alsace 42 % : 38 879,76 € ;
- Mulhouse Alsace Agglomération 16 % : 14 811,34 €.

Une enveloppe de 35 000 € a été inscrite au Budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace, complétée en DM1 d'un montant de 3 880 €.

L'actualité 2022 du SYMBIO a été principalement marquée par :

- la validation des nouveaux statuts,
- le suivi des contentieux :
 - o avec le Parc du Petit Prince : après une phase de médiation qui a duré 6 mois, le Symbio a mis fin à cette médiation – depuis, Aéroprince n'a pas redéposé de requête ;
 - o avec la commune d'Ungersheim sur le bail emphytéotique avec le Symbio : des pourparlers sont en cours afin d'aboutir à une résolution à l'amiable du contentieux.

3. Adhésion à la Fédération Thermale du Grand Est

La Fédération Thermale du Grand Est a été créée en novembre 2016 et compte parmi ses membres :

- MORSEBRONN-LES-BAINS et NIEDERBRONN-LES-BAINS pour le Bas-Rhin ;
- BOURBONNE-LES-BAINS pour la Haute-Marne ;
- AMNEVILLE-LES-THERMES en Moselle ;
- BAINS-LES-BAINS, CONTREXEVILLE, PLOMBIERES-LES-BAINS et VITTEL dans les Vosges ;
- Grand Nancy pour la Meurthe-et-Moselle.

Son objectif est de mettre en chantier une politique de promotion et de communication dans le but de capter des clientèles afin d'accroître la fréquentation des stations et établissements thermaux membres à l'échelle du Grand Est.

Dans la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique Alsace, la thématique du bien-être a été retenue comme filière d'excellence. Il est ainsi proposé que la Collectivité européenne d'Alsace adhère à cette fédération, pour un montant de cotisation annuelle de 2 000 € (pour l'échelon des Départements).

Des crédits à hauteur de 2 000 € ont été inscrits en DM1 du budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace pour cette demande.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 36 600 € à l'UNAT Grand Est, pour les missions Alsace, au titre de l'exercice 2023; elle sera versée en deux fois : un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au vu de la production d'un décompte financier de l'opération ;
- d'approuver la convention de partenariat 2023, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'UNAT Grand Est et de m'autoriser à la signer ;
- de prendre acte du versement au SYMBIO de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses de fonctionnement 2023 pour un montant de 38 879,76 €, en application de l'article 9 des statuts de ce syndicat ; elle sera versée en une seule fois ;
- de décider d'adhérer à la Fédération Thermale du Grand Est en 2023 ;
- d'approuver les statuts de la Fédération Thermale du Grand Est, joints en annexe au présent rapport ;

- de désigner Mme Nathalie MARAJO en tant que représentant de la Collectivité européenne d'Alsace appelé à siéger au sein de cette Fédération ;

- d'approuver le paiement de la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 2 000 € ;

- de prélever les crédits correspondants sur les imputations budgétaires suivantes :

Organisme	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant total
Unat Grand Est	P059	O006	P059E01	T80	(1212) 65-65748-633	36 600 €
SYMBIO	P059	O008	P059E01	T80	(1961) 65-6561-633	38 879,76 €
Fédération Thermale du Grand Est	P059	O014	P059E01	T80	(1229) 011-6281-633	2 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.